

 Période de dépôt des dossiers : Du 15 juillet au 14 août 2026

Important : Le dépôt d'une pré-demande ne garantit pas l'attribution de la Carte Avantages Jeunes.
Seuls 55 dossiers seront retenus et étudiés selon les critères fixés par le CCAS.

 Les dossiers retenus seront étudiés à l'issue de la période de dépôt.

 Les bénéficiaires seront contactés début septembre 2026.

<u>1. Informations du demandeur</u>	<u>2. Situation du demandeur</u>	<u>3. Si vous êtes scolarisé(e), apprenti(e) ou étudiant(e)</u>
Nom :	Cochez une seule case	Classe / Formation :
Prénom :	☐ Collégien(ne)	
Date de naissance : ____ / ____ / ____	☐ Lycéen(ne)	Établissement :
Adresse :	☐ Apprenti(e)	
21130 AUXONNE	☐ Étudiant(e)	Ville :
Téléphone :	☐ En emploi	
Adresse e-mail :	☐ En recherche d'emploi	
	☐ Autre : _____	

3. Carte Avantages Jeunes

Avez-vous déjà bénéficié d'une Carte Avantages Jeunes ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, en quelle année ? _____

4. Pièces à joindre

Merci de joindre les documents suivants :

☐ Pièce d'identité du demandeur (ou du responsable légal de l'enfant mineur)

☐ Justificatif de domicile

☐ Certificat de scolarité ou justificatif d'apprentissage/études

☐ Avis d'imposition du foyer

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature du demandeur ou du responsable légal de l'enfant mineur :